

AFFAIRES GENERALES

POINT 3- DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSION MUNICIPALES FACULTATIVES PERMANENTES.

En application de l'article L. 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Ces commissions ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels mais représentent des instances de débats et de préparation aux décisions du Bureau et/ou du Conseil municipal.

Leurs compétences sont fixées par le conseil municipal. Elles ne peuvent qu'être chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Elles sont constituées librement. Elles peuvent être permanentes ou temporaires. Elles sont, en tout état de cause, facultatives et peuvent donc être supprimées librement par le conseil municipal en cours de mandat.

La désignation des membres de commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, à compter de mars 2020, la composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le conseil doit rechercher la pondération la plus adéquate qui reflète le plus fidèlement la composition politique du conseil, en s'assurant que chaque liste ait au moins un de ses membres au sein de la commission. Le remplacement s'impose si la commission n'assure plus la représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil.

Le maire est président de droit des commissions municipales et les convoque dans les huit jours de leur nomination, pour désigner un vice-président. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Compte tenu des vacances de printemps, il semble difficile de réunir les commissions dans le délai imparti.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée délibérante pour décaler les premières réunions en mai prochain.

Le conseil municipal se prononce **POUR/CONTRE à l'unanimité/majorité.**

Les effectifs des commissions sont libres et le nombre est fixé par le conseil municipal.

Afin de respecter les principes édictés ci-dessus, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante

- De créer **11** commissions municipales facultatives permanentes chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil,
- De fixer le nombre de membres par commission et sous-commission à **07 (5 titulaires et 2 suppléants)**, hors Maire président de droit.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DIRE que toutes les commissions municipales sont présidées par le maire, qui n'a pas à figurer sur les listes des membres à désigner.

ARTICLE 2 : FIXER le nombre de membres par commission municipales à 7 (5 titulaires et 2 suppléants), hors maire président de droit.

ARTICLE 3 : ADOPTER la composition des commissions municipales facultatives permanentes, telle que présentée ci-dessous, issue du vote à main levée ou à bulletin secret

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES	COMPOSITION	VOTE
Cadre de vie : Urbanisme et Logements	Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux Liste J’Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Vanessa HANNI, Caroline DELISSE, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Audrey NARFEZ, 2 Suppléants : Jean-Luc DESPREZ, Claudie BOUSSICAUD.	
Sport et Vie Associative	Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux Liste J’Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Arnaud DESSAINT, Patrick GAVELLE, Claude DUROUX, Corinne ADOLPHE, Tümay YILDIZ, 2 Suppléants : Claudie BOUSSICAUD, Céline ONDET.	
Intercommunalité et tranquillité publique	Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux Liste J’Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Mathias ALONSO, Jean-Pierre VANHAVERE, Anne FERREIRA, Thierry MONCORGER, Manon IURETTIGH, 2 Suppléants : Faïza SIAGH, Patricia GUILIANI.	
Affaires scolaires – Enfance et Jeunesse	Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux Liste J’Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Anne FRREIRA, Faïza SIAGH, Corinne ADOLPHE, Caroline DELISSE, Alban LEPOIVRE. 2 Suppléants : Thierry MONCORGER, Patrick GAVELLE.	
Evènementiel et dynamique de la ville	Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux Liste J’Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Alain BOUKRIS, Mehdi BELLOUTH, Dominique MAIGNAN, Dominique HUMEZ, Arnaud DESSAINT 2 Suppléants : Claude DUROUX, Alban LEPOIVRE	

Ecologie et Travaux	<p>Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J'Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Jean-Luc DESPREZ, Mathias ALONSO, Grégory NGUYEN, Jean-Pierre VANHAVERE, Vanessa HANNI 2 Suppléants : Joël VILLAÇA, Caroline DELISSE</p>	
Liens intergénérationnels	<p>Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J'Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Patricia GUILIANI, Thierry MONCORGER, Audrey NARFEZ, Faiza SIAGH, Patrick GAVELLE 2 Suppléants : Jacqueline VERNEAU, Dominique HUMEZ</p>	
Finances et Marchés publics	<p>Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J'Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Joël VILLAÇA, Jean-Luc DESPREZ, Anne FERREIRA, Manon IURETTIGH, Jean-Pierre VANHAVERE 2 Suppléants : Mathias ALONSO, Claudie BOUSSICAUD</p>	
Culture, Histoire et Patrimoine	<p>Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J'Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Manon IURETTIGH, Claude DUROUX, Dominique MAIGNAN, Jacqueline VERNEAU, Alban LEPOIVRE 2 Suppléants : Céline ONDET, Corinne ADOLPHE</p>	
Participation citoyenne	<p>Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J'Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Thierry MONCORGER, Mathias ALONSO, Patricia GUILIANI, Alain BOUKRIS, Alban LEPOIVRE 2 Suppléants : Audrey NARFEZ, Claudie BOUSSICAUD</p>	
Commerce et boutique éphémère	<p>Le maire, président de droit 7 membres conseillers municipaux</p> <p>Liste J'Aime Marolles Encore Plus : 5 Titulaires : Caroline DELISSE, Claude DUROUX, Vanessa HANNI, Dominique MAIGNAN, Tümay YILDIZ 2 Suppléants : Jacqueline VERNEAU, Thierry MONCORGER</p>	

ARTICLE 4 : PRECISER que les nominations prennent effet dès que le maire a donné lecture des résultats du vote, par commission et sous-commission municipales.